

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10.06.2020

**Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 274'235.30 financé par un emprunt bancaire ou, si les finances les permettent, par la trésorerie courante, destiné au rachat du mobilier scolaire de l'école du Vallon de la commune de Saint-Cergue.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission, composée de M. Cédric Marzer, M. Laurent Mathez et M. Thomas Kriha, s'est réunie le 19 mai par vidéoconférence pour étudier le préavis cité en titre.

La commune de Saint-Cergue a décidé de rester propriétaire des murs de la nouvelle l'école du Vallon. Par contre le mobilier scolaire (à l'exclusion des meubles de l'UAPE) doit être acquis par l'AISGE, acquisition dès prévue dans le préavis 02/2018 relatif à l'intention d'achat du bâtiment de l'école du Vallon et qui avait été accepté par le conseil intercommunal.

Nous constatons que le montant actuel est de CHF 274'235.30, ce qui représente une baisse de CHF 92'964.70 par rapport au préavis précité dans lequel ce poste était évalué à CHF 367'200.--.

Cet achat ayant déjà été prévu, accepté et au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'accepter le préavis 04/2020, d'accorder au CODIR le crédit de CHF 274'235.30 pour l'achat du mobilier précité et d'amortir cet objet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 05 juin 2020

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer

Thomas Kriha

Laurent Mathez